

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 mars 2016**

OBJET
28 – INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2016/2017

N° 2016-03-28
NOMENCLATURE : 8/1/5

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mars 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

**Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine
REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude
SALAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU,
Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Chantal
PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine
MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.**

Pouvoirs : 5

**Florence CABRESIN donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Jean-Claude SALAU
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Valérie ROBERT
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine HENRY**

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER

La commune de Treillières, face à l'évolution des effectifs scolaires, lance un programme de construction et d'agrandissements des équipements scolaires publics. En attendant leur livraison à la rentrée 2018, la mairie doit répartir les inscriptions des nouveaux élèves en tenant compte des capacités d'accueil des écoles existantes.

Le périmètre scolaire va donc être revu pour la rentrée 2017/2018.

En attendant, une mesure transitoire et dérogatoire permettra de diriger toutes nouvelles demandes d'inscription à l'école Joseph-Fraud pour l'année 2016/2017 :

- en élémentaire vers l'école Alexandre Vincent,

à l'exception des enfants ayant déjà un frère ou une sœur scolarisé à l'école Joseph-Fraud.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160324-2016-03-24-DE28-
DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 23 Voix pour et 6 Abstentions, décide :

- D'APPROUVER la mesure proposée.

Pour extrait conforme,

Le 24 mars 2016,

Le Maire,
Alain ROYER



Publié le 29/03/16

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160324-2016-03-24-DE28-
DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016